

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel: 5517 700 Fax: 5511299

Website: www.africa-union.org

PA13893

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-sixième session ordinaire

23 – 27 janvier 2015

Addis- Abeba (Éthiopie)

EX.CL/864(XXVI)vi

Original : anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES RÉFUGIÉS,
LES RAPATRIÉS ET LES PERSONNES DEPLACÉES
(JUILLET-DECEMBRE 2014)**

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LES RÉFUGIÉS, LES RAPATRIÉS ET LES PERSONNES DÉPLACÉES

INTRODUCTION

1. Le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées et la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les partenaires de l'UA, ont entrepris diverses activités programmées pour le second semestre de l'année 2014 conformément au plan de travail approuvé en début de l'année.

ACTIVITÉS

Réunions ordinaires et extraordinaires du Sous-Comité du COREP sur les réfugiés

2. Dans le cadre des ses réunions extraordinaires, le Bureau du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées a tenu le 23 juillet 2014, sa toute première réunion de travail avec le Bureau du Sous-comité du COREP sur le Fonds spécial d'urgence pour la lutte contre la sécheresse et la famine en Afrique (SEAF). Cette réunion, à laquelle a participé la Division des Affaires humanitaires du Département des Affaires politiques et le Département des Affaires sociales, avait pour objectif non seulement de démarrer un travail préliminaire sur l'harmonisation des mandats et rôles des deux Sous-comités, mais aussi, et surtout de mener une première discussion approfondie sur la réponse que l'Union africaine devrait réserver à l'épidémie d'Ebola qui s'est déclenchée en Afrique de l'Ouest et dans d'autres régions d'Afrique. C'est à cette réunion qu'ont été définies les premières directives stratégiques à mettre en place au sein de l'Union africaine dans le cadre d'une réponse africaine à l'épidémie d'Ebola.

3. Le Bureau du Sous-comité du COREP s'est réuni le 8 janvier 2015 en session ordinaire, pour examiner le projet de son rapport d'activité et travailler sur l'ordre du jour de la prochaine session du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées.

4. Le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées s'est réuni en session plénière le 16 janvier 2015 pour évaluer les progrès qu'il a réalisés au cours de la période de juillet à décembre 2014 et discuter des voies à suivre pour l'avenir.

Participation aux activités de la Commission de l'Union africaine

5. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de Kampala et conformément à la priorité stratégique du Département des Affaires politiques d'œuvrer pour trouver des solutions durables aux problèmes de déplacement forcé des

populations en Afrique, la Commission de l'Union africaine a organisé du 12 au 14 août 2014 à Accra au Ghana, une réunion consultative de l'UA sur la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes en Afrique communément appelée «Convention de Kampala». Cette réunion, qui avait pour objectif de sensibiliser les États membres à la signature, à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention de Kampala a connu la participation des représentants de 8 États membres de l'Union africaine. Le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées a été représenté à cette réunion par son Excellence Madame Mmamosadinyana P.J. Molefe, Ambassadeur de la République de Botswana.

6. Le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées a également participé à deux autres activités de la Commission de l'Union africaine portant sur la promotion et la mise en œuvre de la Convention de Kampala. Ces activités se sont tenues dans le cadre de la célébration du deuxième anniversaire de la date d'entrée en vigueur de la Convention de Kampala, le 6 décembre 2012.

7. Il s'agit, en premier lieu, de l'atelier de formation sur le thème « *La responsabilité nationale de protéger les personnes déplacées* » organisé du 8 au 10 décembre 2014, au Siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba, par la Commission de l'Union africaine (Département des Affaires politiques) en collaboration avec le Conseil Norvégien pour les Réfugiés (NRC) et le Centre d'observation des situations de déplacement internes (IDMC). Cet atelier, auquel a participé le Président du Sous-Comité du COREP sur les réfugiés, Son Excellence Monsieur Manuel Gonçalves, Représentant permanent de la République de Mozambique auprès de l'Union africaine avait pour objectif de permettre aux membres des parlements, aux ministères clés, ainsi que la société civile provenant de 8 États membres de se familiariser avec la Convention de Kampala et d'être à leur tour à même de diffuser cette Convention dans leurs pays respectifs et d'en devenir les ambassadeurs pour sa ratification et sa mise en œuvre en Afrique.

8. Il s'agit, en second lieu, de la participation à la journée d'information sur la Convention de Kampala organisée le 12 décembre 2014 à Genève (Confédération Suisse) par la Délégation permanente de l'Union africaine à Genève en collaboration avec le Département des Affaires politiques. S.E.M. Lazare Makayat Safouesse, Représentant permanent de la République du Congo auprès de l'Union africaine et vice-président du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, a participé à cette activité. Au-delà de la célébration, cette journée d'information a été l'occasion de faire une présentation générale de la Convention, l'état des lieux de sa ratification et les efforts en vue de sa mise œuvre, notamment en ce qui concerne son intégration dans les ordres juridiques internes des Etats partis. Cette activité a profité non seulement aux États membres du Groupe africain et aux organisations internationales représentées à Genève, mais également aux partenaires qui ont reçu une meilleure information sur le potentiel, les réalisations et les défis que présente l'adjonction de cet instrument juridique dans l'arsenal normatif africain.

9. Le Sous-comité du COREP sur les réfugiés et la Commission de l'Union africaine ont participé à la soixante-cinquième session du Comité exécutif du programme du Haut-Commissaire (Ex-COM), qui s'est tenue du 29 septembre au 3 octobre 2014 à Genève (Confédération suisse). Son Excellence Madame Fatouma Kaba, Ambassadeur et Représentante permanente de la République de Guinée à l'Union africaine a accompagné Son Excellence Madame Aisha L. Abdullahi, Commissaire de l'Union africaine en charge des Affaires politiques à cette soixante cinquième session de l'Ex-COM. Les travaux de cette session ce sont focalisés, en ce qui concerne le continent africain, sur l'examen des principales situations de réfugiés et de déplacement interne en Afrique, notamment en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Libye, au Mali, en Somalie et au Soudan du Sud tout en relevant les défis opérationnels et les implications que causent ces situations en termes d'urgence. Cette session a été l'occasion pour les États membres et autres participants de réitérer l'appel pour que plus d'accent soit mis sur la prévention des conflits. Une détermination collective et un engagement politique affirmé au niveau international s'avèrent indispensables pour mettre un terme aux conflits et prévenir d'autres déplacements forcés.

10. Le 19 août 2014, les membres du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées ont participé à une séance publique du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine sur la situation humanitaire en République Centrafricaine, au Soudan du Sud et dans le Sahel, session organisée par la Commission en collaboration avec ses partenaires à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'humanitaire. Cette session publique du CPS, qui a vu la participation des États membres de l'UA, des institutions du système des Nations unies et des organisations humanitaires, a été l'occasion pour le Sous-comité du COREP sur les Réfugiés de rendre hommage aux humanitaires qui travaillent dans des conditions souvent difficiles et parfois dangereuses pour venir en aide aux personnes en détresse et de saluer le dévouement dont ils font preuve pour répondre aux situations d'urgence en Afrique.

11. Le 22 octobre 2014, au Siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, le président du Sous-comité du COREP sur les réfugiés et tous les États membres ont participé à un séminaire sur le thème «*La protection des services de soins de santé dans les conflits armés et autres situations d'urgence*», organisé conjointement par la Commission de l'Union africaine et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). L'objectif de ce séminaire était de servir de forum de discussion sur le rôle que pourrait jouer à la fois l'UA et ses États membres pour aborder la question de la violence contre le personnel de soins de santé, et d'élaborer des propositions concrètes sur les mesures à entreprendre aux niveaux national et continental pour remédier à cette situation. Ce séminaire a réuni le Comité des Représentants permanents de l'UA, les Communautés économiques régionales, la Commission de l'UA, le CICR, les représentants des grandes institutions mondiales et les fournisseurs de soins de santé en Afrique.

12. Le Sous-comité du COREP sur les réfugiés et le Sous-comité du COREP sur le Fonds spécial d'assistance d'urgence pour la lutte contre la sécheresse et la famine en

Afrique (SEAF) ont participé du 27 au 29 novembre 2014 à Nairobi (Kenya) au 3^e Symposium humanitaire annuel de l'Union africaine, qui avait pour thème : « *Mondialisation et efficacité humanitaire en Afrique* ». Ce Symposium, organisé par la Division des Affaires humanitaires du Département des Affaires politiques avait pour objectif de stimuler le débat sur les nouveaux enjeux de l'action humanitaire et de parvenir à un consensus sur les moyens de combler le fossé existant entre le déploiement de l'action humanitaire et son efficacité. Ce Symposium humanitaire, qui a réuni d'éminents experts provenant des États membres ainsi que les professionnels de l'humanitaire, a été l'occasion pour l'Union africaine d'entamer ses consultations pour la définition d'une position commune africaine au Sommet mondial de l'humanitaire prévu à Istanbul (Turquie) en 2016.

Missions du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées

13. Le Sous-comité du COREP sur les réfugiés a effectué diverses missions d'évaluation humanitaire avec l'appui de la Division des Affaires humanitaires et du Département des Affaires politiques au cours de la période allant de juillet à décembre 2014. Ces missions entrent dans le cadre de la décision du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées, par laquelle il a été demandé à la Commission de coordonner l'organisation d'une série d'activités en 2014, y compris, entre autres, des missions sur le terrain dans les États membres de l'UA les plus touchés par le problème du déplacement forcé et d'autres défis humanitaires. Au cours de cette période, les missions d'évaluation humanitaire ont été réalisées dans les États membres suivants :

- République de Madagascar
- République du Zimbabwe
- République du Kenya
- République Centrafricaine

14. Il importe d'attirer l'attention sur le fait que le Sous-comité sur les réfugiés n'a pas été en mesure d'achever toutes les missions d'évaluation prévues dans son plan de travail annuel pour le deuxième semestre de l'année. En conséquence, le Sous-comité n'a pas pu effectuer les missions d'évaluation en Ouganda pour se rendre compte de la situation des réfugiés de la RDC et du Soudan du Sud, au Soudan du Sud et en République arabe sahraouie démocratique. En ce qui concerne ces deux derniers pays, le Commissaire aux Affaires politiques s'y est rendu lui-même en mission mais cette mission n'entre pas dans le cadre de la responsabilité du Sous-comité sur les réfugiés. Ces missions seront par conséquent effectuées au cours du premier semestre de 2015.

Mission en République de Madagascar

15. Le Sous-comité du COREP sur les réfugiés s'est rendu en République de Madagascar du 15 au 19 août 2014. Cette mission a été conduite par Son Excellence, M. Alain-Aimé Nyamitwe, Ambassadeur de la République Burundaise en Éthiopie et Représentant permanent auprès de l'Union africaine.

16. Le but de cette mission était d'évaluer l'impact des précipitations irrégulières de février 2013 qui ont entraîné des inondations causant des déplacements de population et des destructions de propriétés. L'objectif était de permettre au Sous-comité du COREP sur les réfugiés de pouvoir se prononcer sur les moyens de réponse efficace à cette situation de catastrophe et de recommander des mesures appropriées pouvant être prises pour soutenir le Gouvernement et le peuple de Madagascar.

17. Après avoir rencontré les autorités gouvernementales compétentes en charge des Affaires humanitaires dans la capitale, la mission s'est rendue au sud-ouest du pays dans la ville de Toliara à 936 kilomètres de la capitale. Toliara est l'une des principales villes du pays qui ont été frappées par le cyclone Haruna au mois de février 2013. Le Fiherena, principal cours d'eau saisonnier bordant la ville, avait débordé provoquant une inondation sans précédent. Plusieurs quartiers avaient alors été submergés par plus de quatre mètres d'eau provoquant la mort de dizaines de personnes et faisant des dizaines de milliers de sinistrés et de personnes déplacées. Selon les statistiques de l'époque, 90% de la ville de Toliara avaient été envahis par l'eau.

18. La délégation a visité différents sites qui ont été touchés par le cyclone et les inondations dans la ville de Toliara, y compris la digue qui a été détruite par le cyclone, ainsi que le gymnase qui a abrité un grand nombre de personnes déplacées.

19. En réponse à l'urgence humanitaire en République de Madagascar, le Sous-comité du COREP sur les réfugiés a fait un don d'une somme de 100.000 dollars américains en soutien aux efforts de reconstruction de la Digue qui a cédé à Toliara.

20. Des recommandations ont également été faites à l'attention du Gouvernement de la République de Madagascar pour qu'il mette en place un système d'alerte précoce dans la région sud du pays afin de préparer la région à mieux affronter les cyclones et les précipitations et sensibilise l'opinion publique à la protection de l'environnement.

Mission en République du Zimbabwe

21. Le Sous-comité du COREP s'est rendu en République du Zimbabwe, du 6 au 10 octobre 2014. Cette mission était conduite par S.E. Madame Catherine Muigai Mwangi, Ambassadeur de la République du Kenya en Éthiopie et Représentante permanente auprès de l'Union africaine et de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique.

22. La mission a évalué l'impact humanitaire des précipitations irrégulières intervenues dans le pays entre la mi-janvier et début février 2014 dans le sud-est du

Zimbabwe, dans la province de Masvingo occasionnant d'énormes dégâts matériels et le déplacement des populations. Cette mission avait pour objectif de permettre au Sous-comité du COREP sur les réfugiés d'évaluer les dégâts et de déterminer la meilleure façon d'aider le Gouvernement zimbabwéen à répondre efficacement à la situation, et de recommander des mesures appropriées devant être prises pour soutenir le Gouvernement et le peuple zimbabwéens.

23. La mission de l'UA a effectué une visite au barrage de Tokwe Mukorsi. Dans le cadre du projet de construction de ce barrage, un plan de réinstallation progressive avait été élaboré pour réinstaller un total de 6.393 ménages (environ 32 000 personnes) et leurs 18.764 bovins au plus tard en octobre 2015. Cependant, il n'était pas prévu que le niveau de la rivière augmenterait si vite dans cette province de Masvingo qui est généralement sèche. Avant les précipitations de mi-janvier et février 2014, le gouvernement n'avait pu obtenir que la réinstallation de 611 ménages. Le reste des ménages ont été touchés par cette forte pluviométrie qui a conduit le gouvernement à déclarer une catastrophe naturelle pour la région.

24. La mission s'est également rendue au site de réinstallation de Chingwizi pour se rendre compte de la situation des personnes déplacées internes et évaluer leurs besoins en eau, éducation, santé et nutrition.

25. Dans le cadre de ses recommandations, la mission a souligné que seule la stabilisation de la communauté déplacée serait une solution durable pour les familles réinstallées. En réponse à cette situation humanitaire et dans le cadre du soutien de l'AU au Gouvernement et au peuple zimbabwéens, le Sous-comité du COREP sur les réfugiés a fait un don de 100.000 dollars américains en guise de geste de solidarité à l'égard des populations déplacées vivant sur le site de réinstallation de Chingwizi.

Mission en République du Kenya

26. Le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriées et les personnes déplacées s'est rendu en mission d'évaluation humanitaire en République du Kenya, du 20 au 25 novembre 2014. Cette mission a été conduite par Son Excellence M. Manuel Gonçalves, Ambassadeur de la République du Mozambique en Éthiopie et Représentant permanent auprès de l'Union africaine et de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique. A également participé à la mission l'Agence Intergouvernementale pour le Développement (l'IGAD).

27. L'évaluation de la situation humanitaire en République du Kenya a été jugée nécessaire en raison du déplacement massif des populations, qui s'est produit après la violence postélectorale de 2007-2008. Cette violence postélectorale avait occasionné le déplacement de plus de 664.000 personnes, dans le nord de la province de la Vallée du Rift et dans d'autres provinces du pays. Compte tenu de ce qui précède, la Commission a appelé l'attention du président du Sous-comité sur les réfugiés sur la nécessité d'évaluer la situation par rapport au fait que même si le Kenya n'avait pas encore ratifié

la Convention de Kampala, ce pays l'a néanmoins mise en œuvre et a en place une loi adoptée par le Parlement, intégrant ainsi ladite Convention.

28. La mission du Sous-comité du COREP sur les réfugiés s'est rendue dans la province de la vallée du Rift pour visiter les sites de réinstallation de Maai Mahiu et de Shallom dans la comté de Nakuru et d'autres sites de Uasin Gishu afin de se rendre compte de la situation actuelle des victimes de ces violences et d'évaluer les mesures de réponse mises en place par le Gouvernement kenyan pour répondre à son obligation étatique de protéger et d'apporter secours et assistance à ces populations.

29. La mission a pu se rendre compte des efforts déployés pour porter assistance aux populations déplacées. En janvier 2008, à la suite de la crise postélectorale, le Gouvernement du Kenya a créé un Fonds humanitaire national spécifiquement pour faciliter le processus de réinstallation des personnes déplacées internes. En février de la même année, le Gouvernement a créé un conseil consultatif pour mettre en œuvre les directives émanant du Gouvernement sur les stratégies de réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du pays. La mise en œuvre de ces stratégies gouvernementales s'est matérialisée par les transferts monétaires aux foyers, l'acquisition des terres et la construction des maisons pour la réinstallation des personnes déplacées. Sur un total de 245.416 ménages déplacés du fait des violences postélectorales des années 2007/2008, le Gouvernement kenyan a réinstallé plus de ce nombre soit 303.466 ménages déplacés. La réinstallation a été possible grâce à la construction d'habitations et/ou aux contributions en espèces du Gouvernement kenyan à certains ménages.

30. Le nombre total de ménages réinstallés dépasse le nombre initial de personnes déplacées. Cela a été possible du fait que le programme a prévu un nombre additionnel de personnes déplacées tels que les « fuyards des forêts » à cause de la dégradation de l'environnement et d'autres causes de déplacement antérieur dû aux crises politiques dans le pays.

31. Le programme phare lancé par le Gouvernement kenyan était le Programme «rudi Nyumbani », dans le cadre duquel 74.847 ménages ont été rapatriés et réinstallés dans leurs lieux d'origine. Le Gouvernement a construit au total 71.473 habitations pour les personnes déplacées. Le Programme a couvert les comtés dans les provinces du centre, de la côte, de l'Est, de Nairobi, de Nyanza, de la Vallée du Rift, et de l'Ouest. La province ayant reçu la plus grande assistance était celle de la Vallée du Rift où plus de 55.977 habitations ont été construites. Dans 12 comtés dans la Province de la Vallée du Rift, les rapatriés ont bénéficié de l'assistance du Gouvernement kenyan dans le cadre du Programme, de même que les comtés de Nakuru et de Uasin Gishu qui ont bénéficié de la construction de 18.287 et 12.441 habitations, respectivement.

Mission en République Centrafricaine

32. Le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées s'est rendu en mission d'évaluation humanitaire en République Centrafricaine, du 26 au 31 décembre 2014. Cette mission a été conduite par Son Excellence Monsieur Mohamed Edress, Ambassadeur de la République Arabe d'Égypte en Éthiopie et Représentant permanent auprès de l'Union africaine et de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique. La mission a évalué la situation humanitaire dans ce pays qui s'était dégénérée en situation de conflit et a décidé de trouver une réponse africaine à la situation humanitaire dans ce pays.

33. Depuis les derniers troubles civils du mois de décembre 2013, l'aggravation de la crise en République Centrafricaine (RCA) avait entraîné plus de 2,5 millions de personnes dans une situation de besoin urgent d'assistance humanitaire, dont plus de 450.000 personnes déplacées internes dans la quasi-totalité des villes centrafricaines et plus de 419.000 réfugiés repartis dans quatre pays limitrophes (Cameroun, Congo, République Démocratique du Congo et Tchad).

34. La situation humanitaire actuelle en RCA reste toujours préoccupante avec plus de 334.000 personnes déplacées internes dans 38 sites. La situation sécuritaire s'est considérablement améliorée dans la capitale Bangui bien que des tensions persistent dans les communes environnantes. La situation humanitaire future en RCA dépendra, dans une large mesure, des conclusions des négociations politiques en cours entre les différents acteurs dans la crise et des efforts déployés pour restaurer l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire.

35. La Mission a rencontré les Ministres des Affaires étrangères, des Affaires sociales et humanitaires du Gouvernement de transition de la République centrafricaine, s'est également entretenue avec divers acteurs impliqués dans le domaine humanitaire en RCA et a visité les camps de personnes déplacées internes de PK5 où est cantonnée la population musulmane de la capitale, ainsi que les camps Mpoko de l'aéroport de Bangui qui abrite environ 20.000 personnes déplacées.

36. La Mission conduite par l'Ambassadeur Mohamed Edress a visité les installations de la Croix-Rouge Centrafricaine, où il a été édifié sur le travail que continue d'entreprendre cette organisation humanitaire centrafricaine pour porter secours et assistance aux personnes victimes des conflits.

37. En guise de réponse à l'urgence humanitaire en République Centrafricaine, le Sous-comité sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées de l'Union africaine a fait don d'une somme de 100.000 dollars américains à la Croix-Rouge centrafricaine pour soutenir les efforts appréciables de cet organisme local qui aide le Gouvernement centrafricain à apporter les premiers secours aux victimes des conflits, à améliorer l'accès des populations déplacées à l'eau potable, à promouvoir le Droit international humanitaire (DIH), et à faciliter le rétablissement des liens familiaux. L'utilisation de ce don sera contrôlée par le Bureau de liaison de l'UA en République centrafricaine.

CONCLUSION

38. Le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées internes a réalisé avec satisfaction son plan de travail 2014 et souhaiterait poursuivre avec le même engagement et dynamisme au cours des années à venir. Compte tenu des multiples défis humanitaires auxquels le continent est confronté et en attendant de pouvoir adopter son programme de travail pour l'année 2015, le Sous-comité compte se concentrer, au cours de la nouvelle année, sur les activités suivantes :

- a) *continuer à effectuer des missions dans les pays les plus touchés par le problème des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées ;*
- b) *chercher des occasions de sensibiliser aux réponses appropriées aux alertes précoces en cas de crise humanitaire résultant aussi bien de conflits que de catastrophes naturelles ;*
- c) *contribuer à la promotion des instruments juridiques de l'Union africaine portant sur les questions humanitaires ;*
- d) *continuer à travailler sur la préparation d'une position commune africaine au Sommet mondial humanitaire de 2016, à Istanbul (Turquie) ;*
- e) *participer aux travaux du Comité technique spécialisé (CTS) sur la migration, les réfugiés et les personnes déplacées.*

EX.CL/864(XXVI) vi
Annexe

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR
LA SITUATION HUMANITAIRE EN AFRIQUE
PÉRIODE DE JUILLET À DÉCEMBRE 2014**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844
Website: www.africa-union.org

PA13899

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR
LA SITUATION HUMANITAIRE EN AFRIQUE
PÉRIODE DE JUILLET À DÉCEMBRE 2014**

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION HUMANITAIRE EN AFRIQUE

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport donne un aperçu général de la situation humanitaire sur le continent, et procède à l'analyse des défis et priorités clés en situation de conflit pour les populations sinistrées ainsi que pour celles constituant particulièrement un sujet de préoccupation dans chaque région. Il rend également compte des activités menées par la Commission de l'Union africaine au cours de l'année. Les informations consignées dans le rapport proviennent de certains États membres, de visites sur le terrain effectuées par la Commission et le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées, ainsi que de partenaires de l'Union africaine et autres organismes humanitaires sur le terrain.

II. APERÇU GÉNÉRAL DE LA SITUATION HUMANITAIRE EN AFRIQUE

2. La situation humanitaire générale en Afrique est caractérisée par des conflits en cours, l'instabilité persistante ainsi que par des conditions climatiques difficiles et erratiques qui contribuent à une insécurité alimentaire de grande ampleur et entraînent d'autres conséquences humanitaires inquiétantes, y compris des déplacements massifs à l'intérieur et à travers les frontières. Au cours de ces six derniers mois, l'Afrique a continué d'être confrontée à de nouvelles vagues d'insécurité inquiétantes en Libye, en RCA, en RDC, au Nigeria, en Somalie, au Soudan du Sud et au Soudan, lesquelles ont généré de nouveaux déplacements assortis d'incidences massives au plan humanitaire.

3. Le conflit au Soudan du Sud a entraîné des déplacements massifs à l'intérieur et à l'extérieur du pays, et suscité une grave crise humanitaire occasionnée par l'insécurité alimentaire résultant de l'incapacité de la population à mener des activités agricoles, exposant ainsi le pays au risque de famine. Le conflit en République centrafricaine se poursuit, ce qui, d'une part, est de nature à exacerber davantage la crise humanitaire catastrophique et, d'autre part, provoque le déplacement forcé à l'intérieur du pays et chez ses voisins, en particulier au Tchad et au Cameroun. En outre, les situations de conflit en Somalie et au Soudan du Sud continuent de générer des déplacements à travers les frontières respectives en direction de l'Éthiopie et du Kenya, et également du Soudan qui abrite actuellement plus de 115 000 réfugiés sud-soudanais. La situation a été aggravée par l'afflux supplémentaire de réfugiés en Éthiopie, notamment en provenance du Soudan du Sud, suite à la reprise des combats au cours des six derniers mois dans ce pays. Cet afflux supplémentaire met l'Éthiopie au premier rang des pays d'accueil des réfugiés. Le conflit au Darfour, au Sud-Kordofan et dans les États du Nil Bleu (Soudan) demeure une cause de déplacements internes et externes dans des pays tels que l'Éthiopie et le Tchad.

4. Dans le même temps, les insurrections et les conflits en cours en Libye et au Nigeria sont également des facteurs immédiats qui génèrent des déplacements massifs au sein de ces pays et dans les États voisins. Rien qu'au Nigeria, l'Agence nationale de gestion des situations d'urgence estime à près de 3 millions le nombre de déplacés internes, chiffre que confirme l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC)¹. Le conflit en Libye a quant à lui entraîné le déplacement interne de 454 000 personnes². Dans l'ensemble, les chiffres de l'agence mondiale disposant du mandat de suivi des déplacements forcés ainsi que d'autres ONG internationales telles que l'IDMC estiment le nombre de déplacés au Soudan à 3 400 000³, dans l'est de la RDC à 2 715 000⁴, au Soudan du Sud à 1 498 500⁵, en Somalie à 1 107 000⁶, en Libye à 454 000, en RCA à 438 500⁷, et au Mali à 101 279⁸.

5. La vulnérabilité et l'insécurité alimentaire prolongées dans la région du Sahel, ainsi que les signaux d'alarme provenant de l'IGAD et des Partenaires au développement dans la Corne de l'Afrique mettent en évidence la menace de sécheresse, de crise alimentaire et de famine qui pèse sur certaines régions de la Corne, y compris en Somalie, au Soudan du Sud et dans d'autres parties du continent. Ces multiples catastrophes récurrentes à évolution lente et de plus en plus fréquentes, aggravées et causées par l'instabilité politique dans les États touchés, tout comme leurs répercussions sur les pays voisins, entament la capacité d'adaptation des communautés ainsi que leur capacité à se relever de la crise.

6. Une plus grande attention doit être accordée à l'alerte précoce et à la capacité de préparation préalable des autorités locales et nationales, ainsi qu'à des investissements adéquats dans le renforcement de la capacité d'adaptation des communautés à gérer les catastrophes aux niveaux national, régional et continental. C'est en 2014 qu'ont été reçues les premières mises en garde précoces relativement à la menace de sécheresse et de crise alimentaire qui pourrait toucher certaines régions de la Corne de l'Afrique, notamment par rapport à la famine en Somalie et au Soudan du Sud du fait du conflit. En effet, le déclenchement du conflit au Soudan du Sud a créé une pression supplémentaire sur une région qui a déjà eu à gérer des poches de vulnérabilité chronique et d'insécurité alimentaire.

7. En Somalie, les populations en proie à l'insécurité alimentaire aiguë, dont la plupart sont des déplacés internes, sont concentrées dans les zones rurales et urbaines, à savoir Sanaag, Sool, Bari, Nugaai, Mudug-Nord et Sud, Galgaddug, Hiran et Moyen-Shebeli, ainsi que les régions du Moyen et du Bas-Juba, dans le Centre-Sud de la Somalie. Ces zones sont notamment celles qui n'ont pas cessé d'être en proie à des crises de sécurité alimentaire récurrentes au cours de ces dernières six mois, et qui

¹ IDMC, *The Global Overview*, mai 2014

² Rapport de l'IDMC, novembre 2014

³ Rapport de l'IDMC, octobre 2014

⁴ Rapport de l'IDMC, septembre 2014

⁵ Rapport de l'IDMC, janvier 2015

⁶ Rapport de l'IDMC, décembre 2014

⁷ Rapport de l'IDMC, janvier 2015

⁸ Rapport de l'IDMC, août 2014

ont enregistré des niveaux constamment élevés de malnutrition aiguë, suscitant de graves préoccupations. Et, par surcroît, les conditions environnementales ainsi que l'instabilité politique et la présence de conflits et de l'insécurité civile rendent des millions de personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire sévère et à la malnutrition dans la sous-région.

8. L'ampleur que ne cesse de prendre la migration irrégulière à l'intérieur et hors du continent en direction de l'Europe et du Moyen-Orient a également eu des conséquences dévastatrices sur l'Afrique. Les Africains continuent de fuir la pauvreté et les conflits, et les six derniers mois n'ont pas fait exception à ce phénomène. Le mouvement migratoire irrégulier et mixte est désormais pérenne vers l'Europe via des pays d'Afrique du Nord et vers l'est par la Mer rouge, en direction de l'Arabie saoudite et des États du Golfe à partir du Yémen.

9. Selon le HCR, le nombre de personnes au centre des préoccupations en Afrique est passé à 15 100 000⁹, après avoir enregistré une augmentation de plus de 500 000 en 2014, alors que les conflits, la violence et les violations des droits humains n'ont cessé d'occasionner davantage de déplacements. Ce chiffre se répartit comme suit : 3,4 millions réfugiés, 400 000 demandeurs d'asile, et environ 270 000 rapatriés en Somalie et au Mali. En outre, on estime l'Afrique compte 721 360 apatrides, dont plus de 90 % en Afrique de l'Ouest. Il subsiste d'énormes besoins à la fois immédiats et à long terme pour les rapatriés, les communautés d'accueil et les communautés des zones de rapatriement, et il faudra mobiliser des ressources adéquates et durables pour le processus de réinsertion.

10. En outre, il convient de signaler le sort de millions de personnes en situation de réfugié prolongée, qui ont languie en exil depuis des décennies. La situation de ces gens passe inaperçue, bien qu'étant à haut risque, avec de sérieuses implications aux plans humanitaire et sécuritaire. Il subsiste un certain nombre de ces cas, y compris dans la Région des Grands Lacs, au Darfour et en République sahraouie arabe, qui résultent essentiellement des conflits persistants à l'origine de l'insécurité alimentaire chronique au plan régional. Il faudra s'employer davantage à satisfaire les besoins humanitaires de cette catégorie de réfugiés et à trouver des solutions durables aux causes profondes des déplacements.

11. Le continent a eu à faire face à un certain nombre de situations d'urgence sanitaires au cours de la deuxième moitié de 2014. L'épidémie à virus Ébola en Afrique de l'Ouest touche actuellement quatre (4) pays de cette région. À ce jour, 20 206 personnes ont été infectées, et 7 905 seraient mortes¹⁰. Alors que le taux d'infection aurait diminué au Libéria et en Guinée, ce n'est pas le cas en Sierra Leone. L'accent devrait être mis sur le respect strict des mesures visant à contenir la maladie telles que la quarantaine et l'absence de contact physique avec des personnes et / ou des cadavres infecté(e)s.

⁹ Appel mondial du HCR, 2015

¹⁰ Feuille de route de l'OMS pour la riposte à l'épidémie à virus Ébola, Rapport de situation, décembre 2014

12. L'épidémie de la rougeole a constitué une autre crise sanitaire sur une large partie du continent avec 34 105 cas initiaux signalés en 2014 sur les territoires du Tchad, du Bénin, du Cameroun, de la Guinée, du Nigeria, de la République démocratique du Congo et de la République centrafricaine qui, également, abritent tous des populations déplacées. Compte tenu du caractère transnational de ces situations d'urgence, il importe de se doter de directives et de cadres d'intervention efficaces.

13. Il conviendrait de souligner le lourd fardeau supporté par de nombreux États membres et que constituent les populations importantes de réfugiés qu'ils accueillent. S'il est vrai que l'on devrait trouver des solutions aux préoccupations légitimes des États membres sur le plan sécuritaire et des pressions sociales et économiques, ces derniers doivent à leur tour se conformer à leurs obligations régionales et internationales concernant les populations déplacées à l'intérieur de leurs territoires et assurer le respect de ces obligations. Des mesures durables et holistiques s'imposent pour assurer la prise en compte des causes de déplacement et la mise en place de mesures pour le retour et la réinsertion volontaires et soutenus des populations.

14. Il ne fait aucun doute que des progrès notables ont été accomplis pour relever les défis humanitaires en Afrique, mais nombreux sont ceux qui subsistent. La Commission, en étroites coopération et collaboration avec les États membres, le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées, les Communautés économiques régionales, les partenaires de l'UA et autres organisations pertinentes, continuera à aller de l'avant dans la recherche de solutions durables et globales au problème des déplacements forcés et à d'autres priorités humanitaires du continent, ce qui se fera à travers la promotion et l'appropriation des politiques et instruments pertinents, la mobilisation des ressources intérieures et extérieures, et le renforcement des capacités locales, nationales et régionales pour faire face aux défis humanitaires urgents.

III. ANALYSE PAR RÉGION

RÉGION DE L'AFRIQUE DU NORD

15. Plus qu'auparavant, des migrants et des demandeurs d'asile ont perdu leurs vies au cours de la deuxième moitié de l'année 2014 en tentant de gagner le Yémen à partir de l'Europe pour atteindre l'Arabie saoudite et d'autres pays du Golfe persique. La Région du Nord a fait d'énormes progrès sur le plan de sa conversion au processus démocratique qui a eu lieu dans certains de ses pays. Cependant, elle demeure la principale voie de transit pour la migration irrégulière, en particulier à partir de la Corne de l'Afrique et des pays voisins. L'adoption de législations et de politiques d'immigration plus strictes par les pays de destination privilégiés ainsi que l'érection de clôtures frontalières devraient amener les flux migratoires à abandonner le passage Nord à destination d'Israël et la route de l'est en direction de l'Arabie saoudite pour emprunter des itinéraires de rechange.

16. La situation au **Sahara occidental** constitue une impasse qui perdure dans la mesure où la population continue à trouver refuge dans le désert du Sahara, dans les camps de réfugiés près de Tindouf (**Algérie**). Le fardeau que supporte le pays d'accueil depuis près de quatre décennies reste lourd, et la souffrance des personnes qui dépendent entièrement de l'aide humanitaire est épouvantable. La lassitude des donateurs s'est installée, et il est impératif d'envisager la mobilisation de nouvelles ressources humanitaires plus durables. Des rapports continuent à faire cas de violations des droits humains dans les territoires occupés du Sahara occidental, alors que la Mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara occidental (MINURSO) ne dispose pas de mandat de surveillance des droits de l'homme. Les efforts déployés par la Commission africaine des droits de l'homme ont échoué car ses missions n'ont pas pu accéder aux territoires occupés.

17. La situation des réfugiés et des demandeurs d'asile en **Libye** ne cesse de susciter des inquiétudes. Selon le HCR, 37 000 personnes sont enregistrées auprès de ses bureaux de Tripoli et de Benghazi, lesquelles vivent pour la plupart dans des zones fortement endommagées par les combats et sont incapables de quitter pour des zones plus sûres en raison de la poursuite des affrontements¹¹. Au milieu de l'insécurité croissante, des milliers de personnes désespérées entreprennent le dangereux voyage par mer à destination de l'Europe. On estime à quelques 88 000 personnes le nombre de ceux qui sont arrivés en Italie par bateau en 2014, dont environ 77 000 seraient partis de Libye, ce qui, environ, représente plus que le double du nombre de traversées connues au titre de l'année dernière¹². Compte tenu de l'intensification des combats entre groupes armés rivaux dans un certain nombre de zones en Libye, 29 villes et villages à travers le pays compteraient actuellement 287 000 déplacés internes.

18. En **Mauritanie**, malgré deux années de bonnes récoltes, le pays subit toujours les effets de la crise alimentaire et nutritionnelle de 2012¹³ survenue au Sahel. Là, ce sont un million de personnes qui ont besoin d'une assistance humanitaire en raison de l'insécurité alimentaire, et 126 000 enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition. La Mauritanie demeure le plus grand pays d'accueil des réfugiés maliens dans le camp de Mbéra qui abrite quelque 59 100 personnes près de la frontière avec le Mali.

RÉGION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

19. La Région de l'Afrique de l'Ouest a été constamment confrontée à des difficultés sur le plan de la sécurité, de la stabilité, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des déplacements de populations. En particulier, le **nord du Nigeria, le nord du Cameroun, le Mali et le Sénégal** devraient enregistrer une augmentation du nombre de personnes en proie à l'insécurité alimentaire, et ce, sous l'effet combiné de facteurs à la fois aigus et chroniques tels que le changement climatique, les conflits, la baisse de la production et la croissance démographique. La violence, les insurrections et

¹¹ Notes d'information du HCR, août 2014

¹² Ibid

¹³ Bulletin humanitaire de l'UNOCHA, No. 12, 2014

l'insécurité ont contraint près de 4 millions de personnes à quitter leurs domiciles dans la région, créant une crise de déplacements prolongés. Selon les prévisions, la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, la Stratégie de l'UA pour le Sahel et la Stratégie de la CEDEAO pour le Sahel devraient toutes ensemble renforcer la coordination entre les acteurs, établir l'ordre de priorité des interventions, et mobiliser des ressources pour renforcer la résilience de la région.

20. La région a connu une flambée sans précédent de la fièvre à virus Ébola en mars 2014, et ce, dans les zones de la **Guinée** du Sud-est, la première épidémie en deux décennies. Alors que tous les efforts sont en cours pour contenir et éradiquer l'épidémie, celle-ci a continué de faire des ravages dans les pays les plus touchés, à savoir le Libéria et la Sierra Leone, tuant des milliers de personnes et suscitant la peur et la paranoïa dans la région et dans le monde. Dans les pays les plus touchés, la réouverture annuelle des écoles pour l'année scolaire 2014-2015 a été reportée en vue d'endiguer la propagation de la maladie. Les enfants sont restés chez eux, soutenus par une mesure pédagogique temporaire sous forme d'enseignements reçus dans les principales matières de leurs programmes à travers des émissions radiophoniques éducatives.

21. L'Union africaine a mis en place son Opération de soutien à la lutte contre l'épidémie à virus Ébola en Afrique occidentale (ASEOWA), laquelle a déployé des équipes de personnel médical bénévole au Libéria et en Sierra Leone. L'ONU a également mis en place la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'épidémie à virus Ébola (UNMEER) basée au Ghana et disposant de bureaux au Libéria, en Guinée et en Sierra Leone. La Grande-Bretagne, la France et les États-Unis ont également apporté d'importantes contributions financières et en ressources humaines à la lutte l'épidémie. Alors que les essais cliniques sont en cours pour la production d'un vaccin en début 2015, tous les segments de la société sont touchés dans les pays les plus atteints.

22. Comme les années précédentes, le **Niger** a été confronté à l'insécurité alimentaire chronique qui touche près de 4 millions d'adultes et plus de 1 million d'enfants qui sont modérément ou sévèrement malnutris, tandis que 1 autre million de personnes font face à de graves pénuries alimentaires. Le pays a connu une baisse de sa production céréalière et continue de subir les conséquences de chocs répétés, y compris les fortes pluies et les inondations qui ont eu lieu en 2013, entraînant la destruction de terres agricoles et de biens. Le gouvernement est en train de mettre en œuvre un plan agricole global pour s'attaquer à l'insécurité alimentaire chronique en établissant des liens entre les efforts humanitaires et les actions de développement, notamment dans les zones très vulnérables. Il persiste également des menaces en matière d'insécurité, en particulier le long de la frontière avec le **Nigeria**, causant la fuite de 50 000 personnes vers la région de Diffa (Niger). Selon les estimations, la localité de Diffa accueillerait entre 700 et 1000 personnes par semaine. Si le rythme actuel de ces arrivées se maintient, ce nombre pourrait atteindre 100 000 d'ici la fin de l'année. Le Niger continue d'abriter 50 000 réfugiés maliens. En mai 2014, le Mali, le Niger et le

HCR ont signé un accord tripartite sur le rapatriement de ces réfugiés, lequel offre une aide aux retours spontanés et volontaires.

23. Le **Mali** a enregistré des retours massifs vers le Nord, avec 196 000 personnes rapatriées à Gao et à Tombouctou, dont la plupart sont des déplacés. Cet afflux est susceptible d'exercer une pression supplémentaire sur des ressources limitées. Toutefois, il y a eu une recrudescence des activités terroristes et des affrontements interethniques, accentuant ainsi les besoins humanitaires dans la zone. Le nombre total de personnes déplacées s'élève à 187 000, tandis que 143 000 autres réfugiés sont en Mauritanie (59 100), au Niger (50 000), au Burkina Faso (32 170) et en Algérie (1 500). L'on assiste à une détérioration préoccupante de la situation sur le plan de la sécurité alimentaire suite à une chute de près de 10 % de la production céréalière au titre de la campagne agricole 2013-14, et ce, en raison de pluies tardives et irrégulières. En 2014, on estimait à 3,3 millions le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire, dont 1,5 million avaient besoin d'aide alimentaire immédiate au Mali.

24. Une stratégie régionale de retour et de réintégration a été élaborée dans le cadre du Plan d'intervention stratégique des Nations Unies pour le Sahel et de la Stratégie gouvernementale malienne accélérée pour le Nord du pays. En mai 2014, le HCR et les gouvernements du Mali et du Niger ont signé un accord tripartite, en préparation au rapatriement volontaire dès que la situation sécuritaire se sera suffisamment améliorée. Pendant ce temps, le bureau s'emploiera à améliorer les conditions dans les zones de retour, tout en mettant l'accent sur une approche communautaire propice à la cohésion sociale.

25. Au **Nigeria**, comme la violence dans le nord-est du pays ne cesse de s'intensifier, plus de 75 000 personnes ont fui vers le Cameroun, le Tchad et le Niger¹⁴. Depuis l'année dernière, le groupe insurrectionnel Boko Haram a intensifié sa campagne de terrorisme, de tuerie et d'enlèvement de civils dans le nord-est des États nigériens de l'Adamaoua, de Borno et de Yobe. Selon les agences humanitaires, plus de 95 000 personnes¹⁵ pourraient fuir les trois pays voisins d'ici la fin de l'année. Selon l'IRC, ce sont plus de 62 000 personnes qui ont trouvé refuge dans la région de Diffa (Niger) depuis le début de 2014. Cette population est répartie entre plus de 140 villes, villages et îles autour du Lac Tchad. La crise au Nigeria continue également d'avoir des effets pervers sur le Cameroun qui accueille actuellement quelque 44 000 réfugiés nigériens¹⁶. En outre, les autorités nigérianes ont demandé l'appui du HCR afin de mieux assurer la protection de plusieurs milliers de déplacés dans les six États du nord-est.

RÉGION DE L'AFRIQUE DE L'EST

Initiative mondiale en faveur des réfugiés somaliens:

¹⁴ Notes d'information du HCR, septembre 2014

¹⁵ Ibid

¹⁶ Notes d'information du HCR, octobre 2014

26. Une réunion ministérielle coprésidée par le Ministre éthiopien des Affaires étrangères, Dr. Teodros Adhanom, la Commissaire de l'UA en charge des Affaires politiques, Dr Aisha L. Abdullahi, et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, António Guterres, a eu lieu à Addis-Abeba le 20 août 2014 pour réaffirmer l'engagement à trouver des solutions aux problèmes des réfugiés somaliens. Cette réunion a également exhorté la communauté internationale à appuyer le Gouvernement somalien dans les efforts qu'il déploie pour rétablir la paix et promouvoir le progrès. L'«Engagement d'Addis-Abeba en faveur des réfugiés somaliens » a été adopté lors de la réunion ministérielle qui a regroupé les ministres de Djibouti, d'Éthiopie, du Kenya, de la Somalie, de l'Ouganda et du Yémen, c'est-à-dire des pays qui, ensemble, accueillent près de 1 million de réfugiés somaliens. La Somalie abrite un autre million de déplacés internes somaliens. Les participants ont convenu de travailler avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux, et ce, de manière coordonnée en vue de réaliser les engagements renouvelés pris. Une attention particulière a été accordée aux questions de développement, à la gouvernance et à la sécurité. La communauté internationale a été invitée à se mobiliser davantage en faveur de l'engagement renouvelé et à travailler de concert pour assurer une vie plus digne de ce nom aux réfugiés somaliens.

SOUDAN DU SUD

27. La souffrance endurée par les populations tout au long du conflit vieux d'un an a été aiguë. Le conflit a anéanti l'activité économique et entravé les activités agricoles ainsi que la fourniture des services sociaux de base. À l'heure actuelle, ce sont au total plus de 191 000 réfugiés sud-soudanais qui sont entrés en Éthiopie depuis le début du conflit à la mi-décembre 2013, et ce nombre ne cesse de croître quotidiennement. C'est au quotidien que quelque 100 réfugiés continuent de passer en Éthiopie en empruntant notamment le point d'entrée frontalier de Burbiey en provenance des États du Haut-Nil et de Jonglei du Soudan du Sud. Pour justifier leur fuite, les nouveaux arrivants font état de l'insécurité, y compris des combats sporadiques entre les forces gouvernementales et les rebelles dans un environnement en proie à l'insécurité alimentaire, et dont se prévaut chacun des belligérants pour justifier le conflit qui les oppose.

28. Les frontières éthiopiennes restent ouvertes aux demandeurs d'asile. Les réfugiés sud-soudanais constituent actuellement le plus grand groupe de réfugiés en Éthiopie, surpassant la population de réfugiés somaliens. Une action multilatérale menée par le Gouvernement éthiopien et le HCR assure protection et assistance à ces réfugiés. Abritant plus de 600 000 réfugiés et dépassant en cela le Kenya, l'Éthiopie est actuellement le plus grand pays d'accueil de réfugiés en Afrique.

29. Au total, ce sont 153,770¹⁷ réfugiés sud-soudanais qui ont bénéficié de l'assistance en Ouganda depuis leur afflux qui a commencé à la mi-décembre 2013, alors qu'un nombre équivalent de réfugiés sud-soudanais ont cherché refuge dans le camp de Kakuma, au Nord-ouest du Kenya.

¹⁷ HCR - Ouganda; Rapport sur les réfugiés et les demandeurs d'asile, 1^{er} décembre 2014

30. En octobre 2014, le **Gouvernement de la Tanzanie** a annoncé qu'il avait résolu le problème lié à l'interruption pendant près de quatre ans de la mise en œuvre de la décision sur la naturalisation du reste des Burundais arrivés en 1972. Le gouvernement va également commencer le processus de naturalisation de la plupart de leurs enfants, ce qui portera en tout à quelque 200 000¹⁸ le nombre de personnes qui bénéficieront de la mesure. C'est la première fois dans l'histoire du HCR que la naturalisation est offerte comme solution à un si grand groupe de réfugiés en situation prolongée dans un pays de premier asile. Les nouveaux citoyens seraient autorisés à demeurer dans leurs lieux d'implantation où ils peuvent exercer leurs droits en tant que citoyens tanzaniens ou, s'ils le souhaitent, à aller s'installer dans une autre partie du pays. C'est la première fois que la naturalisation est offerte comme solution à un si grand groupe de réfugiés. Antérieurement, en 1982, la Tanzanie avait accordé la naturalisation à quelque 32 000 réfugiés rwandais, alors qu'en 2011, elle accordait la naturalisation à plus de 162 000 réfugiés burundais arrivés en 1972. En février de cette année encore, elle a parachevé le processus de naturalisation de quelque 3 000 somaliens qui avaient fui la Somalie en 1991 suite à la chute du régime de Siad Barre. La Tanzanie est également l'hôte de quelque 60 000 réfugiés originaires de la République démocratique du Congo¹⁹.

RÉGION DE L'AFRIQUE CENTRALE

31. En **République centrafricaine**, la violence a de nouveau éclaté à la mi-octobre dans certaines parties de la capitale Bangui, avec pour cible les civils et les travailleurs humanitaires. Le malaise aurait été provoqué par une attaque à la grenade survenue à Gobongo, dans le 4^e arrondissement de Bangui le 7 octobre et qui a tué quatre personnes. Ces événements ont été suivis par des attaques contre des civils, lesquelles ont occasionné près de 9 tués et 55 blessés. Les rapports préliminaires font état de plus de 6 500 personnes nouvellement déplacées, mais ce nombre pourrait être beaucoup plus élevé dans la mesure où les sites de déplacement ne sont pas accessibles²⁰.

32. Plus de 357 000 réfugiés centrafricains sont au Cameroun, au Tchad, en République démocratique du Congo et au Congo depuis le début de la crise en décembre 2012. Quelque 160 000 d'entre eux ont fui depuis décembre 2013, après l'intensification des affrontements entre l'Alliance Séléka et les milices anti-Balaka²¹. Il y a quelque 438 500²² déplacés internes en République centrafricaine, y compris plus de 125 000²³ au niveau de 34 sites à Bangui. L'exode des réfugiés, la plupart des musulmans, se poursuit à partir de la République centrafricaine, et plusieurs d'entre eux sont fortement affaiblis au moment où ils atteignent leur pays de premier asile.

33. En **République du Congo**, en juillet 2014, un convoi transportant 81 réfugiés originaires de la RDC qui vivaient dans le pays a traversé la frontière pour leur pays, marquant ainsi la fin de cinq ans d'exil pour le groupe et le rapatriement volontaire final

¹⁸ *UNHCR News Stories*, octobre 2014

¹⁹ *Ibid*

²⁰ Centre de presse de l'ONU, octobre 2014

²¹ Notes d'information du HCR, juillet 2014

²² IDMC, janvier 2015

²³ *Ibid*

des réfugiés congolais de la République du Congo. Les éléments de ce groupe constituent les derniers des 119 000 réfugiés de la RDC à être rapatriés de la République du Congo avec l'aide du HCR depuis mai 2012. Ils figuraient au nombre des 160 000 personnes qui ont fui vers les pays voisins (140 000 en République du Congo et 20 000 en République centrafricaine) lorsque des affrontements ont éclaté en 2009 entre les communautés Munzaya et Enyele sur les droits de pêche traditionnels dans la province de l'Équateur de la RDC. Depuis lors, les réfugiés vivaient dans des régions isolées le long d'un tronçon de 600 km du fleuve Oubangui qui sépare la République du Congo de la RDC. Une fois rentrés chez eux, les rapatriés bénéficient de programmes de réinsertion qui leur fournissent des services de soins de santé et d'éducation, leur offrent des activités génératrices de revenus et des kits d'abris, et leur assurent la construction de forages pour accéder à l'eau. Des campagnes de sensibilisation sont également organisées afin de promouvoir la coexistence pacifique entre les communautés.

34. Le **Tchad** continue d'être confronté à l'insécurité alimentaire et aux déplacements de population au cours de la deuxième moitié de 2014. L'insécurité au Darfour, en République centrafricaine et dans le nord du Nigeria, qui a créé un afflux de réfugiés et de rapatriés dans le pays, a mis à rude épreuve la capacité d'adaptation de la population tout comme les infrastructures locales telles que les pompes à eau / puits, les salles de classe et les structures de santé. En outre, la crise libyenne a incité au retour plus de 150 000 travailleurs migrants tchadiens dans leurs régions d'origine ou dans les zones de transit, principalement dans les zones déjà à risque élevé d'insécurité alimentaire. Quelques 100 000 personnes ont cherché refuge au Tchad en fuyant la violence en RCA, y compris 12 000 réfugiés et 900 ressortissants de pays tiers²⁴. Le Gouvernement tchadien a mis en place des mécanismes pour aider les rapatriés et les personnes déplacées à s'installer. Le gouvernement travaille également sur un plan à moyen et long terme de réinsertion de plus de 60 000²⁵ de ses ressortissants de retour de la RCA, et ce, aussi bien sur le plan social qu'économique. Ces personnes avaient migré en RCA il y a de cela deux ou trois générations, et la plupart d'entre eux ont maintenant perdu leurs liens avec les villages d'origine et ne disposent pas de liens familiaux sur lesquels s'appuyer. Le gouvernement a pour vision de s'appuyer sur les compétences et l'expérience des rapatriés pour les aider à construire leur avenir au Tchad. Du 20 au 24 octobre 2014, cette vision a été présentée et discutée lors d'une retraite interministérielle, avec la participation d'acteurs clés des ministères et d'acteurs humanitaires et de développement. Suite à cette retraite, un comité a été mis en place en vue de finaliser le plan.

35. Entre fin août et fin octobre, 172 cas de choléra, dont dix fatals, ont été enregistrés dans les régions de Mayo Kebbi Ouest et du Lac. La réponse médicale globale a été suivie d'interventions WASH (eau, assainissement et hygiène). Au début de l'année 2015, la première campagne de vaccination contre le choléra au Tchad sera menée dans les zones les plus à risque.

²⁴ HCR, 2014

²⁵ Bulletin humanitaire de l'UNOCHA, No. 6, 2014

36. Selon les résultats récents d'un Programme d'enquête normalisé de suivi et d'évaluation des phases de secours et de transition (SMART) sur la mortalité nutritionnelle et rétrospective, les taux de malnutrition dans les zones sahéliennes du Tchad sont restés supérieurs au niveau d'urgence de 15 % dans près de la moitié de l'ensemble des districts²⁶. L'enquête a été menée conjointement par l'UNICEF et le Ministère en charge de la Santé publique en août et septembre, et a été financée par ECHO. Les résultats ont été approuvés le 28 novembre 2014.

RÉGION DE L'AFRIQUE AUSTRALE

37. La partie australe du continent est l'une des régions qui comptent de nombreux cas de demandeurs d'asile, y compris les mouvements migratoires mixtes, et elle continue également à accueillir des milliers de réfugiés, notamment de la République démocratique du Congo et de la Somalie, ainsi que quelques groupes résiduels burundais et rwandais. La mise en œuvre de solutions durables pour les groupes résiduels de réfugiés angolais sous forme de rapatriement volontaire ou d'intégration locale s'est poursuivie au cours de la première partie de 2014. S'agissant des réfugiés rwandais, seuls quatre pays (**Malawi, République du Congo, Zimbabwe et Zambie**) ont officiellement invoqué les clauses de cessation s'appliquant aux réfugiés, comme l'a recommandé le HCR, qui mettent en évidence la volonté de plusieurs gouvernements à mettre un terme à cette situation de réfugiés qui perdure. Toutefois, certains pays tels que **la République démocratique du Congo, l'Ouganda et l'Afrique du Sud** n'ont pas encore invoqué la cessation pour diverses raisons, notamment l'absence de solutions durables claires et définies réservées aux anciens réfugiés.

38. Certains des pays de la région ont connu de multiples catastrophes naturelles récurrentes et de grande ampleur qui ont érodé la capacité des populations touchées à se remettre complètement. Des pays tels que **Madagascar** ont été particulièrement touchés durant cette période pour avoir été sujets à des risques multiples, y compris les cyclones, l'insécurité alimentaire et les infestations parasitaires, en plus de l'insécurité localisée. En mars, le cyclone Hellen a frappé Madagascar, touchant plus de 2 400 personnes, détruisant près de 200 maisons, et submergeant plus de 2 000 hectares de rizières. L'agriculture a été particulièrement touchée par les inondations, ce qui pourrait avoir une incidence sur l'insécurité alimentaire dans les mois à venir. Ce phénomène survient en même temps que des infestations acridiennes qui continuent de faire peser une menace sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance.

39. En Afrique australe, la situation sur le plan de la sécurité alimentaire a été en général relativement stable au cours de la deuxième moitié de cette année, bien que certaines parties de la région aient été confrontées à une insécurité alimentaire aiguë. Les résultats nationaux des évaluations de la vulnérabilité menées en 2014, qui ont été publiés en juillet par FEWS Net, soulignent la baisse des niveaux de l'insécurité alimentaire dans la région, ce qui prouve que le nombre de ménages en insécurité alimentaire a considérablement diminué depuis l'an dernier et par rapport à la moyenne sur les cinq ans, 52 et 45 pour cent respectivement. Cette évolution résulte

²⁶ Bulletin humanitaire de l'UNOCHA, No.6, 2014

essentiellement de l'augmentation de la production agricole dans la région²⁷. Les besoins en aide humanitaire devraient être minimes dans toute la région. Toutefois, les distributions d'aide alimentaire d'urgence devraient se poursuivre dans les parties de la région qui ont été touchées par les inondations et les cyclones, notamment à **Madagascar** et dans plusieurs districts des principaux bassins fluviaux du **Mozambique**.

Régler le problème d'apatridie

40. La Commission de l'UA, en collaboration avec la Commission africaine des droits de l'homme, le HCR et l'*Open Society Foundation* (OSF), a initié l'élaboration d'un Protocole sur le droit à la nationalité. En outre, le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant a adopté une observation générale sur l'article 6 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant concernant l'enregistrement des naissances et la nécessité de prendre en compte des questions telles que l'enregistrement des naissances des réfugiés et la nationalité, ce qui devra assurer aux enfants la jouissance des droits humains élémentaires, y compris, sans s'y limiter, le droit à une nationalité, à l'éducation et aux soins de santé.

IV. VISITES SUR LE TERRAIN MENÉES PAR LA COMMISSION DE L'UA

41. En novembre, la Commissaire en charge des Affaires politiques, Dr Aisha Abdullahi, a conjointement conduit une mission de partenariat de haut niveau au Tchad pour sensibiliser à la souffrance humaine et appeler la communauté internationale à s'engager davantage aux côtés du Tchad. La mission a été codirigée par la Commission de l'Union africaine et l'Organisation de la coopération islamique, et elle était coordonnée par l'Office des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires. Elle était composée d'une large coalition d'États membres (Koweït, Qatar, Turquie, Arabie Saoudite, Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Allemagne et États-Unis), d'organisations régionales (Ligue des États arabes), et de partenaires des organisations non gouvernementales et des organismes de bienfaisance de différents États du Golfe. Elle visait à sensibiliser à la souffrance humaine causée par l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans la zone du Sahel, ainsi qu'à l'impact dévastateur de mouvements de population dus à la violence en République centrafricaine (RCA) et dans d'autres pays voisins. Les effets de l'insécurité alimentaire et l'impact des mouvements de population découlant de la violence sont clairement ressentis au Tchad. Selon les estimations, ce sont 150 000 personnes qui, en début 2014, ont fui vers le Tchad en raison de la violence en RCA, et qui continuent à avoir besoin d'aide²⁸. En outre, 2,6 millions de gens (un quart de la population) vivent dans l'insécurité alimentaire au Tchad, et plus de 63 000 enfants souffrent de malnutrition²⁹. La mission a également permis de comprendre les activités humanitaires multilatérales en cours sans appui, en collaboration avec les parties prenantes nationales et locales, d'explorer les possibilités de collaboration et de soutien en partenariat avec le gouvernement du Tchad, les

²⁷ Rapport du FEWS NET, juillet – décembre 2014

²⁸ UNOCHA, novembre 2014

²⁹ UNOCHA, juillet 2014

structures de coordination humanitaire multilatérales et au-delà, de promouvoir une plus grande mobilisation des ressources pour subvenir aux besoins non satisfaits au Tchad.

V. DÉFIS ET VOIE À SUIVRE

42. Le rapport met l'accent sur les divers défis humanitaires à relever en Afrique, y compris les catastrophes de plus en plus fréquentes et destructrices, la soudaine apparition de catastrophes majeures telles que l'épidémie à virus Ébola, la persistance de l'instabilité et des conflits armés, toutes choses qui entravent les opérations de rapatriement et érodent la résilience, favorisent la récurrence et la création de nouveaux déplacements, la persistance de l'insécurité alimentaire, l'exposition à des dangers multiples et exacerbés, les mouvements migratoires irréguliers dangereux, et rendent inévitables des activités de reconstruction et de développement post-conflit.

43. En Afrique, le droit de chercher et de bénéficier de l'asile est largement respecté, et l'on en veut pour preuve les quelque 3 millions de réfugiés ayant trouvé en exil la sécurité et la protection qui leur étaient inaccessibles chez eux. La générosité des pays d'accueil africains est exceptionnelle du fait de l'existence de longue date de traditions d'hospitalité et de générosité. Néanmoins, au cours de ces dernières années, certaines valeurs fondamentales ont été contestées, avec des cas de «refoulement», et les agences humanitaires ont eu du mal à accéder aux personnes relevant de leur responsabilité.

44. Les États membres doivent aller de l'avant et relever ces défis d'ordre humanitaire urgents, y compris celui des déplacements forcés, et ce, en collaboration avec l'Union africaine et les organisations humanitaires partenaires concernées, les Communautés économiques régionales (CER) et les organisations de la société civile. Outre l'impératif à court terme consistant à mener une action humanitaire efficace, il est essentiel d'accorder une attention particulière à la recherche de solutions aux causes profondes et d'assurer la mise en œuvre de solutions globales.

45. Au nombre des priorités devraient figurer :

- élaborer le Protocole de l'Union africaine sur l'apatridie, ce qui est dans l'intérêt général des peuples d'Afrique, afin de reconnaître, de garantir et de faciliter le droit à la nationalité de toute personne sur le continent et de veiller à ce que nul n'y soit exposé à l'apatridie ;
- adopter le Cadre de la politique humanitaire définissant l'approche stratégique ainsi que les directives en appui aux fondements de l'action humanitaire, à savoir préserver, protéger et sauver des vies, soulager la souffrance, et renforcer la sécurité physique et la dignité humaine. Le cadre vient compléter et appuyer les politiques humanitaires des États membres de l'UA, des Communautés économiques régionales (CER), de la communauté internationale, des organismes des Nations Unies, de la

Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des ONG nationales et internationales, d'autres acteurs humanitaires et des parties prenantes ;

- adopter le Cadre de gestion des catastrophes en Afrique, lequel vise à établir les principes directeurs et l'architecture de la gestion des catastrophes sur le continent en définissant les structures institutionnelles, les rôles, les responsabilités, les pouvoirs et les processus clés requis pour parvenir à une approche coordonnée et cohérente de la gestion des catastrophes sur le continent. Ce cadre devra fournir des mécanismes efficaces devant permettre une réduction substantielle des pertes dues aux catastrophes en Afrique, et ce, tant en vies qu'en actifs économiques, environnementaux et sociaux ;
- l'initiative africaine sur la Plate-forme des gestionnaires des catastrophes (ADMAP) constitue un effort collectif de l'Union africaine, des CER, des plates-formes des gestionnaires régionaux de catastrophes et des plates-formes nationales des gestionnaires de catastrophes d'Afrique. Bien qu'un certain nombre de régions aient établi leurs plates-formes, d'autres ne l'ont pas encore fait. Cette plate-forme servira de cadre continental spécialisé aux alertes rapides, ainsi qu'aux interventions précoces et aux ripostes rapides, et contribuera à l'opérationnalisation de la Politique de l'UA en matière de gestion des catastrophes (DMP) ;
- adopter une position africaine commune sur les priorités d'ordre humanitaire du continent, à soumettre au Sommet humanitaire mondial 2016 d'Istanbul (Turquie).

2015

Report of the sub-committee on refugees, returnees and Idps (July - December 2014)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4618>

Downloaded from African Union Common Repository